

FILE NAME: Quebec Asbestos Mining Association (QAMA)

DATE: 1979 May-June

DOC#: QAMA158

DOCUMENT DESCRIPTION: QAMA Bulletin Vol. 3, No. 3

Bulletin

PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION DES MINES D'AMIANTE DU QUÉBEC

MAY/JUIN 1979 VOL. 3/NO. 3

IRDA

Une des principales recommandations du groupe Sorès, à qui l'Association des mines d'amiante du Québec avait confié le mandat d'entreprendre une étude en profondeur sur les possibilités de fabrication de produits d'amiante au Québec, mettait en relief la nécessité d'intensifier la recherche et le développement.

Rapport Sorès

"Afin de développer de nouveaux produits à base d'amiante et d'améliorer la performance des produits actuels par rapport à leurs substituts, concluaient les auteurs du rapport Sorès, des actions énergiques devront être entreprises afin d'améliorer les perspectives de croissance de l'amiante et des produits à base d'amiante. Un programme intensif de recherche et de développement devrait être mis sur pied dans les plus brefs délais, avec les objectifs suivants:

- i) Améliorer les caractéristiques et la perception des produits à base d'amiante;*
- ii) Améliorer les procédés de fabrication;*
- iii) Développer de nouveaux produits à base d'amiante et de nouveaux procédés de fabrication.*

Ces actions devraient être concentrées sous la responsabilité d'un organisme existant ou à former, qui comprendrait toutes les parties intéressées."

Politique gouvernementale

Au moment où les experts de Sorès achevaient de rédiger leur rapport, le gouvernement du Québec, dans l'énoncé de sa nouvelle politique de l'amiante, proposait la création d'un centre de développement et de recherche voué d'une part, au développement de nouveaux produits à base d'amiante et d'autre part,

à la recherche de moyens et procédés pour assurer la salubrité et la sécurité, tant au niveau de la fabrication des produits que de leur utilisation.

Le gouvernement exprima alors le vœu qu'un tel centre soit réalisé conjointement avec l'industrie à qui il reviendrait, au premier chef, d'orienter et d'encadrer l'organisme de recherche proposé.

L'AMAQ, qui avait endossé la recommandation de Sorès dont le mandat avait été décidé bien avant l'annonce de la politique gouvernementale, souscrivit sans hésiter aux objectifs exposés par le gouvernement, en matière de recherche et de développement, et offrit aussitôt sa collaboration.

Plan d'action

Cependant, le rapport Sorès tout comme la politique gouvernementale se limitaient à formuler des objectifs généraux. Il restait à définir les possibilités et moyens d'accélérer le processus de développement de la recherche sur l'amiante au Québec, dans les meilleures conditions de rendement et de manière économiquement viable, en utilisant au mieux les ressources humaines, matérielles et technologiques disponibles.

Il restait aussi à préciser les besoins et objectifs prioritaires de la recherche et du développement sur l'amiante au Québec et à articuler un plan d'action concret pour la mise sur pied d'un centre.

Etude CDT

A cette fin, l'AMAQ commanda au Centre de développement technologique (CDT) de l'Ecole Polytechnique de Montréal une étude ayant pour objet d'inventorier les activités de recherche reliées à l'amiante, d'évaluer les possibilités et contraintes de leur développement au Québec et de faire des recommandations

précises pour le fonctionnement et le financement d'un centre.

Le rapport du CDT constitua un document de travail précieux permettant à l'AMAQ et aux compagnies membres d'apporter une contribution constructive et éclairée, fondée sur des analyses expertes et objectives, en vue de l'établissement d'un organisme de recherche et de développement.

Projet AMAQ

De sorte que dès octobre 1978, l'AMAQ était en mesure de donner suite à l'accord de principe intervenu le mois précédent entre le ministre des Richesses naturelles du Québec et les administrateurs de l'Association, au cours d'une première réunion conjointe sur le sujet, et de présenter au gouvernement un projet d'entente comprenant les principaux objectifs de même que les modalités d'établissement, de fonctionnement et de financement d'un nouveau centre.

Pour l'essentiel, c'est ce même projet, auquel il n'a été apporté que des modifications mineures, qui a fait l'objet d'un arrêté en Conseil le 6 juin 1979 et de l'entente portant création de l'**Institut de recherche et de développement de l'amiante (IRDA)**, signé le 29 juin 1979 par le ministre des Richesses naturelles et le président de l'AMAQ.

Finalisation

L'AMAQ se réjouit de la finalisation de cette entente grâce à laquelle le projet peut maintenant entrer dans sa phase active d'organisation.

L'IRDA, dont l'incorporation et l'organisation seront assurées par l'AMAQ, qui assume d'ailleurs, seule, la mise de fonds initiale de \$500 000, augure d'une période dynamique et stimulante pour la recherche et le développement sur l'amiante au Québec.

Etude pilote confiée à des scientifiques québécois

Un projet de recherche subventionné par l'Institut de médecine du travail et de l'environnement de Montréal

L'Institut de médecine du travail et de l'environnement de Montréal a approuvé récemment un important projet de recherche qui lui avait été soumis par une équipe de chercheurs québécois et qui a pour objet l'étude des expectorations chez les travailleurs de l'amiante.

Pour la réalisation de ce projet sur la "Cytologie des expectorations dans le secteur de l'amiante", le Conseil d'administration de

l'IMTE a accordé une subvention de près \$195 000. Le Dr Antoine Simard, agrégé de recherche à l'Institut du Cancer de Montréal, assurera la direction du projet et aura pour principaux collaborateurs le Dr Pierre Band, directeur du groupe de recherches cliniques à l'Institut du Cancer de Montréal, et le Dr René Vauclair, chef du service de pathologie de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.

Projet de deux ans

L'étude, qui s'étalera sur deux ans, vise surtout à déterminer la prévalence de cellules atypiques



Dr Antoine Simard

ou anormales dans les expectorations des travailleurs de l'amiante. Les chercheurs s'emploieront à établir la relation entre la sévérité des atypies décelées et l'exposition à l'amiante et au tabac.

L'équipe compte utiliser pour son étude des expectorations une technique de concentration des cellules mise au point par le Dr Gino Saccomanno, du St. Mary's Hospital, de Grand Junction au Colorado, bien connu pour ses études des expectorations des travailleurs de l'uranium du plateau du Colorado.

Interprétation précise

La technique de concentration des cellules consiste à obtenir un spécimen d'expectorations qui est homogénéisé en laboratoire, puis centrifugé pour en dégager un concentré de cellules à partir duquel on prépare des frottils qui sont étalés sur des lames et colorés selon la méthode de Papanicolaou pour fins d'analyses. L'interprétation des frottils établie par le Dr Saccomanno doit être très précise et détaillée. Le Dr Saccomanno, en effet, a réussi à déterminer, dans l'évolution des atypies cellulaires, des étapes définies comme métaplasies (changement cellulaire anormal) légères, modérées et prononcées qui précèdent l'apparition du cancer décelable par radiologie, de 10 ans dans certains cas.

Un des membres de l'équipe, le Dr Band, effectue déjà une étude des expectorations de près de 1 000 travailleurs d'une mine d'uranium



Dr Pierre Band

dans le nord de la Saskatchewan, en collaboration avec le Dr Saccomanno. La présente étude s'est par ailleurs donné comme objectif de rassembler l'expertise de Saccomanno à l'Institut du Cancer de Montréal.

750 sujets

Le groupe de travailleurs que le Dr Simard et ses collaborateurs se

proposent d'examiner sera composé des employés actuels de la compagnie Les Mines d'amiante Bell, de Thetford Mines, soit près de 150 mineurs et 350 employés affectés à l'usine de traitement et aux services administratifs, ainsi que d'un certain nombre de travailleurs ayant été exposés à l'amiante pendant 35



Dr René Vauclair

ans et plus, soit environ 250 employés de la Société Asbestos, de Thetford Mines, et quelques employés de Carey Canada, d'East Broughton.

La fiche d'identification qui sera établie pour chacun des sujets contiendra, outre les renseignements usuels, des références au tabagisme. Les expectorations seront prélevées deux fois pour chaque personne au début du projet. Les prélèvements se feront à l'Institut de médecine industrielle de Thetford Mines sous la surveillance du directeur, le Dr Richard Lambert, et de son équipe médicale.

Statistiques

Les spécimens seront ensuite évalués selon la méthode du Dr Sac-

comanno, tout d'abord de concert avec lui et ensuite indépendamment. Pour la solution de problèmes statistiques qui pourraient survenir, l'équipe du Dr Simard s'est assurée le concours du Dr Michael Feldstein, biostatisticien à l'Université de Rochester, New York, qui est déjà impliqué dans l'étude des mineurs de l'uranium à l'Institut du Cancer de Montréal.

En plus de l'analyse des résultats des examens cytologiques, les chercheurs établiront pour chaque sujet examiné un indice d'exposition à l'amiante. Ils auront recours, pour cet aspect de leur travail, aux services du Dr G.W. Gibbs, directeur du Centre de médecine et de sécurité du travail de l'Université McGill. À partir des travaux déjà effectués dans le secteur de l'amiante par le Dr Gibbs, des données emmagasinées dans l'ordinateur du Centre et des nouvelles données obtenues en cours de projet, les chercheurs seront en mesure de déterminer la dose et la durée de l'exposition à l'amiante.

Epidémiologie

Pour fins épidémiologiques, les résultats de la cytologie seront comparés à la dose d'amiante à laquelle chaque sujet a été exposé, de même qu'à la durée de cette exposition. Les facteurs âge et tabagisme seront également utilisés dans les comparaisons. Après avoir comparé entre eux les travailleurs de l'amiante en fonction de l'âge, de l'exposition et du tabagisme, l'équipe se propose de faire un certain nombre de comparaisons avec d'autres groupes à haut risque de cancers pulmonaires: travailleurs dans d'autres industries et fumeurs vivant en milieu urbain.

L'équipe communiquera à chaque travailleur le résultat de son examen cytologique. La confidentialité des dossiers personnels sera pleinement garantie. Quant à l'ensemble des résultats, codifiés et dépersonnalisés, ils seront publiés et on peut prévoir qu'ils s'avéreront d'une grande utilité pour l'industrie en général.

Manuel sur les techniques de détermination minéralogique de l'amiante

L'Association minéralogique du Canada a publié en mai un manuel sur le Cours intensif des Techniques de détermination minéralogique de l'amiante qui fut offert à Québec du 20 au 22 mai, immédiatement avant la réunion annuelle de l'AMC.

Cet important volume de 309 pages comprend les textes des exposés présentés lors du cours par plusieurs éminents spécialistes et est abondamment illustré de photos, tableaux et graphiques. Il a été édité par M. Robert Ledoux, professeur au département de géologie de l'Université Laval de Québec et co-organisateur du cours.

Comme le souligne M. Ledoux dans son introduction, le manuel "pourra être utile non seulement aux minéralogistes mais également à tous les scientifiques qui oeuvrent dans les industries utilisant de l'amiante et aux chercheurs qui s'occupent des problèmes de la santé en milieu de travail causés par les poussières d'amiante".

Le volume est le quatrième du genre à être publié par l'AMC. En effet, depuis 1976, cette association parraine à l'occasion de sa réunion annuelle des cours intensifs sur des sujets reliés à divers aspects de la minéralogie et elle en publie ensuite la matière sous forme de manuel.

Le manuel sur les Techniques de détermination minéralogique de l'amiante est disponible en version française et anglaise au prix de \$10 l'unité. Toute personne désireuse d'en acheter un exemplaire peut s'adresser à l'Association minéralogique du Canada, c/o Département de minéralogie, Musée royal d'Ontario, 100, Queen's Park, Toronto M5S 2C6.

Troisième conférence des opérateurs d'exploitations à ciel ouvert dans la région de l'amiante

La Troisième conférence des opérateurs d'exploitations à ciel ouvert, qui s'est tenue cette année dans la région de l'amiante du Québec du 11 au 13 juin, a réuni plus de 250 participants venus de tous les coins du Canada. Aux ingénieurs miniers, géologues et techniciens des compagnies minières canadiennes se sont joints des représentants de ministères et organismes gouvernementaux, des universitaires, et des délégués de grandes sociétés de consultants et des principaux fabricants d'équipement minier.

Conférence de l'ICM

La conférence, placée sous l'égide de l'Institut canadien des mi-

nes et de la métallurgie, était organisée cette année par la section de Thetford Mines de l'ICM avec une importante contribution, en ressources humaines et financières, des compagnies minières d'amiante de Thetford, Black Lake, East Broughton et Asbestos qui exploitent des mines à ciel ouvert.

Cette conférence aura fourni aux participants une occasion exceptionnelle de se familiariser avec tous les aspects, souvent fort complexes, de l'exploitation d'une mine d'amiante à ciel ouvert, grâce notamment aux sessions techniques animées par les membres du personnel des compagnies productrices d'amiante et aux visites guidées

des installations de Carey Canada, de Lac d'Amiante du Québec, de la Société Asbestos et de Johns-Manville Canada.

Sessions techniques

Les sessions techniques, qui ont occupé deux matinées complètes, ont comporté 20 exposés sur autant de sujets reliés directement aux opérations minières de l'amiante. Pour tous ces exposés, faits par des cadres des quatre producteurs d'amiante concernés, on eut largement recours à l'audio-visuel. Ainsi, outre l'utilisation de diapositives, les exposés eux-mêmes avaient été préalablement enregistrés en anglais et en français et synchroni-

sés, de sorte que les participants ont pu les suivre dans la langue de leur choix, à l'aide d'un dispositif d'écoute transistorisé.

Les sujets abordés à ces sessions ont porté sur les opérations minières proprement dites et leurs particularités d'une mine à l'autre, sur les méthodes et systèmes de contrôle de l'environnement, sur le traitement des résidus et la récupération des rejets, sur le forage et le dynamitage et sur les pro-

grammes de stabilité des pentes, sur les activités géologiques, la planification, le fonctionnement des ateliers et autres.

Visites guidées

Quant aux visites des installations, elles ont tour à tour conduit les participants dans les mines et usines de traitement de Carey Canada à East Broughton, de LAQ à Black Lake, de la Société Asbestos

à Thetford Mines et de Johns-Manville à Asbestos. À chacune de ces visites, les délégués à cette conférence de l'ICM ont pu constater l'importance, la complexité et les particularités des diverses opérations aux puits et aux moulins.

L'objet d'une telle conférence, dont la première s'est tenue à Labrador City en 1977 et la deuxième



Des délégués à la Troisième conférence des opérateurs d'exploitations à ciel ouvert lors d'une visite des installations (p.) à la mine Jeffrey de Johns-Manville.



Des délégués assistant à une session technique.



Le comité d'organisation de la conférence. Dans l'ordre habituel: MM. Bernard Coulombe, André Ducloux, Raymond Gaëtan, Jean-Paul Bolduc, Gilles Cyr, Lucien Lacasse, Clément Bernier, président du comité d'organisation, Robert Galt et Maurice Lauzon.



Des délégués visitant l'usine de traitement de Carey Canada à East Broughton.

à Kamloops, Colombie-Britannique, en 1978, étant de promouvoir et de favoriser la coopération et les échanges techniques entre responsables d'exploitations minières à ciel ouvert, la section de Thetford Mines de l'ICM avait pris soin de multiplier, en dehors des sessions techniques et des visites d'installations, les occasions de rencontres formelles et informelles. La conférence qui s'est ouverte à Thetford s'est clôturée à Asbestos par un dîner présidé par M. E.H. Caldwell, président de l'ICM, au cours duquel furent décernés des certificats de mérite à deux personnalités québécoises du milieu minier, M. M.J. Messel, président de Lac d'Amiante, et M. Paul Bourassa, président de SOQUEM.

Troisième conférence des opérateurs d'exploitations à ciel ouvert...

Regards sur l'avenir

Conférenciers lors de la Troisième conférence des opérateurs d'exploitations à ciel ouvert, M. Lionel Pluze, au dîner d'ouverture, et M.

E.H. Caldwell au dîner de clôture, ont entre autres sujets abordé le thème de l'avenir. M. Pluze, qui fut vice-président,

opérations, de LAQ et longtemps président du Comité de l'environnement de l'AMAO, s'est dit confiant que les effets des campagnes anti-amiante iront en s'atténuant et estime, d'autre part, que "dans la mesure où les usines manufacturières d'amiante sauront maintenir dans des conditions acceptables la qualité de l'air ambiant, et dans la mesure où les produits à base d'amiante seront utilisés de façon sécuritaire, les produits de substitution ne constitueront pas une menace sérieuse".



M. Lionel Pluze M. E.H. Caldwell

De l'avis de M. Pluze, le principal problème avec lequel l'industrie canadienne de l'amiante risque de se trouver confrontée, c'est celui de la concurrence soviétique dont la capacité de production est à la hausse et pourrait atteindre 5 000 000 de tonnes par an en 1985.

Pour sa part, M. Caldwell, président de l'ICM, a mis en relief l'importance de l'innovation technologique pour assurer le progrès de l'industrie minière canadienne. "l'expansion de notre industrie repose sur l'innovation technologique. Un effort concerté est nécessaire de la part de l'industrie, des gouvernements, des universités, des écoles minières et des organismes orientés vers la recherche, dans le but d'éliminer les contraintes et barrières, qui freinent le développement de programmes d'innovation technologique, et de créer un climat qui, au contraire, favorise et encourage l'innovation technologique".

L'ICM décerne deux distinctions

A l'occasion de la Troisième conférence des opérateurs d'exploitations à ciel ouvert, l'Institut canadien des mines et de la métallurgie a décerné des distinctions honorifiques à M. M.J. Messel, président de Lac d'amiante du Québec, et à M. Paul Bourassa, président de SOQUEM. Les distinctions ont été remises aux récipiendaires par M. E.H. Caldwell, président de l'ICM lors du dîner de clôture de la conférence à Asbestos.

M. Messel

Le certificat de mérite décerné à M. Messel l'a été en reconnaissance des précieux services qu'il a rendus, tout au long de sa carrière, à l'industrie minière du Québec, en particulier à l'industrie de l'amiante, et à l'Institut canadien des mines et de la métallurgie. Ingénieur minier, diplômé de l'Université McGill de Montréal, M. Messel acquit une grande expérience de l'industrie de l'amiante auprès de diverses compagnies avant d'entrer en 1956 au service de Lac d'amiante du Québec à titre de directeur général, poste qu'il occupa jusqu'à sa nomination à la présidence en 1964. Depuis 1976, M. Messel est également vice-président de ASARCO Incorporated, de New York, compagnie mère de LAQ. Il a rempli plusieurs mandats à la présidence de l'Association des mines d'amiante du Québec.



M. M.J. Messel

M. Bourassa

Pour sa part, M. Bourassa a été honoré pour son apport technologique à l'industrie minière du district no 2 de l'ICM. Ingénieur spécialisé en exploration minière, M. Bourassa entra en 1965 au service de Québec Cartier Mining où il fut responsable de plusieurs projets de développement, dont celui de Mount Wright, jusqu'à sa nomination en 1971 au poste de directeur du service de l'ingénierie et de la recherche de cette compagnie. Il fut nommé président de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) en 1978.

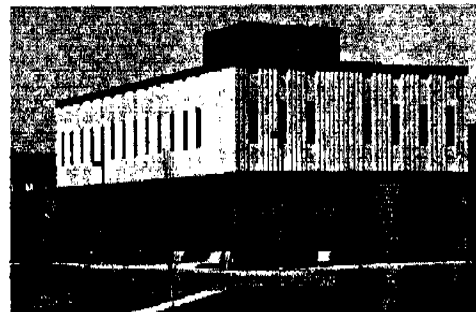
Les Mines d'amiante Bell dans de nouveaux locaux

La direction et les services administratifs des Mines d'amiante Bell sont maintenant regroupés dans un tout nouvel immeuble à l'architecture simple mais élégante et dont le revêtement extérieur rappelle aux passants du boulevard Smith, à Thetford Mines, qu'ils sont dans la capitale de l'amiante.

En effet, la partie supérieure du recouvrement extérieur du nouveau siège de Bell est en panneaux profilés de fibrociment qui contribuent pour beaucoup à l'esthétique de l'immeuble.

Pratique et fonctionnel, l'immeuble de Bell, érigé à l'orée d'un sous-bois et séparé du boulevard Smith par de grandes pelouses, a été construit sur un terrain de la Compagnie à environ un kilomètre de la mine.

Les nouveaux locaux de Bell, qui occupent deux étages sur une superficie de 2 000 mètres carrés, réunissent sous un même toit l'ensemble des services de la Compagnie qui avaient dû, jusque là, être répartis entre plusieurs immeubles, du fait de la croissance qu'ont con-



Le nouvel immeuble de Bell, boulevard Smith à Thetford Mines

L'utilisation rationnelle de l'espace se reflète dans l'aménagement des locaux et le regroupement des services. Au rez-de-chaussée, la comptabilité, l'informatique et les achats d'une part; le marketing et

le personnel d'autre part. A l'étage, la direction générale, y compris le bureau du président et celui du chef de la production, et les services d'ingénierie et de géologie. Le sous-sol comprend notamment une vaste salle aménagée pour que les employés puissent y prendre leurs repas.

Les Mines d'amiante Bell, une filiale de Turner & Newall, produit principalement des fibres de grade 3, 4, 5 et 6. La Compagnie prévoit

que son important programme de modernisation des installations de surface sera achevé à la fin de 1980 et que son programme de mécanisation des opérations souterraines sera complète en 1981.

Carey Canada Inc.

La Direction de la compagnie Les Mines Carey-canadiennes Lee d'East Broughton, Québec, a annoncé en mai la fusion de deux divisions canadiennes de Jim Walter Corporation, de Tampa, Floride, soit Les Mines Carey-canadiennes et Jim Walter Building Products, sous la nouvelle raison sociale Carey Canada Inc.

La Compagnie exploite son présent gisement d'amiante situé à l'est d'East Broughton depuis 1958. Elle produit quelque 200 000 tonnes de fibre d'amiante par an et exporte aux États-Unis 50% de sa production qui y trouve des centaines d'applications différentes. Le reste de sa production est destiné à plus

de 45 pays à travers le monde. Carey emploie 500 personnes réparties entre la mine, l'usine de traitement et les services administratifs.

Quant à la division qui fonctionnait jusqu'ici sous le nom de Jim Walter Building Products, elle fabrique des éléments de décor résidentiel. Son usine de Barrie, en Ontario, produit entre autres des accessoires de salle de bain, des lampes et miroirs décoratifs, des hotes de cuisineries et des radiateurs et appareils de ventilation.

La direction

M. Prus, qui était déjà président des Mines Carey-canadiennes, a été nommé président du Conseil d'ad-

ministration et président de la compagnie Carey Canada Inc. dont le siège social est situé à East Broughton. M. Gordon Spowcroft, qui était président de Jim Walter Building Products, continuera d'assumer la direction de cette division, et il est également administrateur de Carey Canada Inc.

Les autres administrateurs de Carey Canada Inc. sont MM. Jean-Paul Bolduc, vice-président — Opérations et Ross W. King, secrétaire-trésorier, tous deux d'East Broughton, et Me P.-André Gervais du bureau Dohoney, Mackenzie, Grivaux, Gervais & Lemoine, avocats à Montréal, Québec.

**Institut de recherche et de
développement de l'amiante**

**Communiqué conjoint du
Gouvernement et de l'AMAQ**

La conclusion d'une entente entre le Gouvernement du Québec et l'Association des mines d'amiante du Québec pour la création d'un Institut de recherche et de développement sur l'amiante a été marquée par une brève cérémonie de signature, le 29 juin, devant la presse dans une salle du parlement de Québec. Les signataires, M. Yves Bérubé, ministre des Richesses naturelles, et M. Marcel Dorais, président de l'AMAQ, ont ensuite répondu aux questions des journalistes. Voici le texte intégral du communiqué conjoint émis, à cette occasion, par le ministère des Richesses naturelles et l'AMAQ.

"Le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, et le président de l'Association des mines d'amiante du Québec, M. Marcel Dorais, sont heureux d'annoncer la signature d'une entente relative à la création d'un centre de recherche et de développement sur l'amiante.

Le centre, qui sera connu sous le nom de "Institut de recherche et de développement de l'amiante" (IRDA), a pour objectifs:

- la mesure des fibres émises dans le milieu ambiant par les produits à base d'amiante existants et nouveaux, et la découverte de procédés menant à la suppression de ces émissions;
- la mise au point de nouveaux produits à base d'amiante conduisant à l'implantation d'industries nouvelles utilisant la fibre d'amiante.

La mise sur pied de l'IRDA sera assurée par l'Association des mines d'amiante du Québec, qui verra à son incorporation et à son organisation, en vertu d'un fonds de démarrage de



M. Marcel Dorais, président de l'Association des mines d'amiante du Québec, et M. Yves Bérubé, ministre des Richesses naturelles, signent l'entente portant création de l'IRDA.

pour être souscrit entièrement par l'Association. Pour les cinq années suivant la mise sur pied de l'IRDA, le financement en sera assuré de la façon suivante: le Gouvernement du Québec y contribuera jusqu'à concurrence de \$5 millions, pour une moyenne annuelle de \$1 million, les producteurs d'amiante membres de l'AMAQ y contribuant pour leur part jusqu'à concurrence de 1/2 de 1% du montant total de leurs ventes nettes annuelles de fibre d'amiante (ventes nettes estimées pour 1978: \$300 millions).

Le Conseil d'administration de l'IRDA sera formé au départ de quatre représentants de l'industrie désignés par les compagnies membres de l'AMAQ et de trois représentants nommés par le Gouvernement. Il est prévu que tout membre futur de l'AMAQ sera appelé à participer à l'IRDA et à déléguer un administrateur. Le Conseil d'administration déterminera le lieu du siège de l'IRDA.

L'entente, qui concrétise l'accord de principe intervenu entre l'AMAQ et le Gouvernement en septembre 1978, a été contresignée par les quatre compagnies membres de l'Association des mines d'amiante du Québec, soit Les Mines d'amiante Bell, Johns-Manville Canada, Carey Canada et Lac d'amiante du Québec, ainsi que par la Société Nationale de l'Amiante.

Le ministre Bérubé s'est dit heureux de la création de l'IRDA, qui constitue un élément important, souvent relégué au second plan, de la politique québécoise de l'amiante. Pour sa part, le président de l'Association des mines d'amiante du Québec, M. Marcel Dorais, a exprimé l'espoir que cette collaboration avec le Gouvernement débouchera rapidement sur des réalisations concrètes de nature à faire avancer la cause de l'amiante au Québec. Les deux hommes ont enfin souhaité longue vie et franc succès à l'Institut de recherche et de développement de l'amiante."

Bulletin

Ce BULLETIN est publié par l'Association des mines d'amiante du Québec, 1130 ouest, rue Sherbrooke, suite 410, Montréal H3A 2M8.

Le ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication.

	Canada Post Postage paid	Postes Canada Post payé
Bulk En nombre third troisième class classe		
F-264 Montréal, P.Q.		